



CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e) **LAURENT DI NARDO**.....

représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des
compétences (raison sociale du dispensateur de formation ou de l'employeur en cas de formation
interne), **ÉCOLE DE SOPHROLOGIE PACA**.....

atteste que :

Mme/M. (nom et prénom du bénéficiaire) **Bon Angelique**

salarié(e) de l'entreprise (raison sociale)

a suivi l'action (intitulé) ...**SOPHROLOGUE**.....

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- ☒ action de formation ¹
- ☐ bilan de compétences
- ☐ action de VAE
- ☐ action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée du **21/10/2024** au ... **12/09/2025**..... (dates)

pour une durée de ... **400H**..... (nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une
formation par apprentissage, nombre de mois réalisés).²

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je
m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent
certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En
cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue
conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : **AUBAGNE**.....

Le : ... **12/09/2025**.....

Cachet et signature
du responsable du dispensateur de formation

DI NARDO LAURENT, DIRECTEUR
Ecole de Sophrologie P.A.C.A.

100 Ch. de l'Aumône Vieille
Actiburo 3B - 13400 Aubagne
04 13 12 52 59

Siret 514 086 198 00041 - Naf 8559A

¹ Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de
réalisation doit être transmis mensuellement.

² Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le
temps estimé pour les réaliser.